

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 septembre 2013
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOU Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

ABSENT :

M. MAURRAS Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

Association ACIDD - Organisation de la 11ème édition de l'Université d'été de la communication pour le développement durable. Attribution d'une subvention. Autorisation. Décision.

Monsieur BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le comité ACIDD (association pour la communication et l'information sur le développement durable) organise avec le Comité 21 (association qui forme un réseau d'acteurs engagés dans la mise en œuvre opérationnelle du Développement Durable), la 11ème édition de l'Université d'été de la Communication pour le développement durable.

Cet événement s'est déroulé à Bordeaux, Hangar 14, les 22 et 23 août prochains et a eu pour thème : « Communication, efficacité collective et développement durable ».

1. Présentation de l'association ACIDD

L'association ACIDD est une association loi 1901, fondée en 2000.

Elle a pour objet :

- le développement et le soutien des activités de création, de communication, d'information et de toute activité culturelle, plus particulièrement appliquées aux domaines des technologies de l'information et de la communication au développement durable et de l'environnement ;
- la mobilisation, l'éducation, l'information, l'accompagnement et la mise en place d'outils à l'attention des acteurs du développement durable et de la communication.

Son siège se situe à la Bastidonne dans le Vaucluse.

Elle réunit près de 450 adhérents.

2. Présentation de la manifestation

Le développement durable s'est imposé au cœur des stratégies de toutes les organisations. En parallèle, le monde est devenu une société des communications et la place de la communication dans la société actuelle est fondamentale.

Aujourd'hui, la Communication, l'information, la concertation et le marketing sont devenus des thèmes centraux du développement durable, notamment depuis le Grenelle de l'Environnement.

Créée par ACIDD et le Comité 21, l'Université d'été est considérée comme le seul événement vraiment transversal et influent sur la rencontre entre le développement durable et une société de communications, rapprochant acteurs publics, universitaires, entreprises, associations de compétence régionale ou nationale, avec des experts de la communication. L'objectif principal de l'Université d'été est de généraliser les démarches de développement durable et de passer au concret.

Le thème de cette année 2013 « Communication, efficacité collective et développement durable » a eu pour objet d'apporter des solutions très opérationnelles à tous ceux qui se posent la question de l'efficacité collective au service du développement durable.

Les neuf premières éditions de l'Université d'été ont eu lieu dans le Lubéron. En 2012, c'est notre agglomération qui a accueilli pour la première fois ses travaux consacrés à la gouvernance, la concertation et la capacité à coopérer, favorisant ainsi la participation de nouveaux acteurs et permettant de s'appuyer sur le Comité 21 très actif en Aquitaine.

Comme en 2012, l'événement de 2013 fut ouvert à un large public. Environ 350 participants sont de nouveau attendus : professionnels de la communication et du marketing, acteurs du développement durable, responsables des territoires, chercheurs.

3. Programme de la manifestation

Le programme de la manifestation a été axé autour de trois thématiques :

- Implication, mobilisation et appropriation.
- De l'intention à l'action... le passage à l'acte.
- Rendre utile, efficace et agréable la communication pour le développement durable.

Les participants de l'Université d'été ont élaboré ensemble des réponses très opérationnelles à l'attention de tous ceux qui se posent la question de l'efficacité collective au service du développement durable.

Un focus particulier a été fait sur l'organisation d'événements sur le développement durable, de plus en plus de colloques, conférences, réunions, universités d'été, assises, salons, conventions, concertations... étant régulièrement organisés.

Les propositions ainsi établies à l'issue de l'université d'été seront remises officiellement à la demande de hauts représentants de l'État français chargés de la préparation de la Conférence mondiale pour le Climat qui aura lieu à Paris en 2015 (et qui seront présents à Bordeaux en août 2013).

Le programme détaillé est communiqué en annexe.

4. Plan de financement

Parmi les financeurs, 4 collectivités sont sollicitées pour subventionner l'évènement : le Conseil Général de la Gironde (sollicité à hauteur de 5 000 €), le Conseil Régional d'Aquitaine, la ville de Bordeaux (chacun sollicité à hauteur de 10 000 €) et La Cub (sollicitée à hauteur de 25 000 €).

Le budget prévisionnel de la manifestation s'établit comme suit :

Comptes de charges	Prévisionnel HT	Comptes de produits	Prévisionnel HT
Prestations extérieures	149 500,00 €	Participations, inscriptions	21 000,00 €
Programmation - pilotage	19 000,00 €	Subventions	95 000,00 €
Technique	21 000,00 €	Subvention Ademe	25 000,00 €
Technique (mise a disposition personnel Mairie)	10 000,00 €	Subvention Région Aquitaine	10 000,00 €
Préparation - équipe	3 000,00 €	Subvention Département de Gironde	5 000,00 €
Hébergement, Transport	26 000,00 €	Subvention Dreal	5 000,00 €
Restauration	13 000,00 €	Subvention ville Bordeaux	10 000,00 €
Communication - presse	14 500,00 €	Subvention ville Bordeaux (avantages en nature)	15 000,00 €
Impressions (Mairie)	5 000,00 €	Subvention Communauté urbaine de Bordeaux CUB	25 000,00 €
Animations	2 000,00 €		
Publications	4 000,00 €	Partenariats	44 000,00 €
Achats divers	3 000,00 €	Eco-emballages	8 000,00 €
Gestion événement	29 000,00 €	France Telecom / Orange	10 000,00 €
		Nestlé waters	8 000,00 €
Frais de personnels	10 500,00 €	Cofely	10 000,00 €
Salaires	10 500,00 €	Maisadour	8 000,00 €
	160 000,00 €		160 000,00 €

A noter que l'association ACIDD a également sollicité auprès de La Cub l'attribution de 300 tickartes pour les 2 jours de la manifestation, ce qui représente un montant de 558 euros.

L'association a déjà bénéficié d'une subvention de 25 000 € pour l'édition « Université d'été 2012 ». Le budget prévisionnel était en 2012 de 220 000 € et les 4 collectivités contactées pour subventionner l'évènement (région, département, ville de Bordeaux et Cub) avaient été sollicitées à même hauteur, soit 25 000 € chacune.

5. Intérêt pour La Cub

L'université d'été de la communication pour le développement durable s'inscrit dans les politiques de La Cub : projet métropolitain, Agenda 21, Plan Climat...

Elle participe ainsi au développement de l'attractivité et au rayonnement du territoire par une manifestation reconnue et prévue d'être organisée sur le territoire pendant trois années consécutives.

L'évènement permet en outre à La Cub de valoriser les actions qu'elle mène dans les différents domaines en lien avec le développement durable.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de Communauté,

VU la délibération n° 2011/0711 du conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux en date 14 octobre 2011 relative à l'adoption de son agenda 21 et notamment la fiche action relative au développement de la participation citoyenne

VU la délibération n° 2012/0469 du conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux en date du 13 juillet 2012 relative à l'organisation de la 10^{ème} édition de l'université d'été de la communication pour le développement durable

ENTENDU le rapport de présentation

COINSIDERANT que la demande de subvention de l'association ACIDD à hauteur de 25 000 € pour l'organisation de la 11^{ème} édition de l'université d'été de la communication pour le développement durable est recevable dans la mesure où cette action contribue à impulser une dynamique en faveur du développement durable et rayonnement de l'agglomération

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 25 000 € HT en faveur de la société ACIDD pour le soutien à l'organisation de la 11^{ème} édition de l'université d'été de la communication pour le développement durable qui se déroulera à Bordeaux les 22 et 23 août prochains, ainsi que la délivrance de 300 tickartes.

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de la Communauté urbaine à signer la convention ci-annexée, contenant les conditions de la subvention communautaire,

Article 3 : la subvention sera imputée sur le budget de l'exercice 2013, chapitre 65, article 6574, fonction 8330, CRB BC00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
15 OCTOBRE 2013**

PUBLIÉ LE : 15 OCTOBRE 2013

M. PATRICK BOBET